



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2021-019

PUBLIÉ LE 26 JANVIER 2021

Sommaire

26_Préf_Präfecture de la Drôme

26-2021-01-26-003 - ARRÊTÉ n° EN DATE DU 26 JANVIER
2021 PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE A MME DOMINIQUE CORONNEL,
COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL DÉPENSES AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
COMMUN DÉPARTEMENTAL (3 pages)

Page 3

26-2021-01-26-002 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° EN DATE DU 26 JANVIER
2021 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE A MME PATRICIA JALLON, Directeur du
Secrétariat Général Commun Départemental (3 pages)

Page 7

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-01-26-003

ARRÊTÉ n°

EN DATE DU 26 JANVIER 2021

PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN
MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE A
MME DOMINIQUE CORONNEL, COORDINATEUR
DÉPARTEMENTAL DÉPENSES AU SECRÉTARIAT
GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ n° EN DATE DU 26 JANVIER 2021
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE A MME DOMINIQUE CORONNEL, COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL
DÉPENSES AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL

Le Préfet de la Drôme,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme ;

VU l'arrêté ministériel n°20/2515/a en date du 16 décembre 2020 nommant Mme Patricia JALLON, directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU la décision collective en date du 30 décembre 2020 nommant Mme Dominique CORONNEL en qualité de coordinateur départemental dépenses au secrétariat général commun départemental ;

VU la convention de gestion du 18 décembre 2013 entre la préfecture de la Drôme et la préfecture du Rhône ;

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé, délégation de signature est donnée à Mme Dominique CORONNEL, secrétaire administratif, coordinateur départemental dépenses au Secrétariat Général Commun Départemental pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort des blocs 1, 2 et 3.

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

1/3

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique CORONNEL, délégation de signature est donnée à Mme Patricia BELMONT, pour signer les actes visés à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour le Préfet
Par subdélégation du directeur
le coordinateur départemental dépenses
SGCD
(suivi du prénom et du NOM du délégataire)

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 26-2020-01-02-002 du 02 janvier 2020 portant délégation de signature est abrogé.

Article 5 : Le Directeur du secrétariat général commun départemental, ainsi que les personnes visées dans les articles ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 26 janvier 2021

Le Directeur du Secrétariat Général
Commun Départemental,

- signé-

Patricia JALLON

ANNEXE :
**LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR
DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE**

Programmes	Intitulé des programmes	Ministère
124 action sociale	conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative -action sociale	Ministère des Solidarités et de la Santé
134 action sociale	action sociale	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
155 action sociale	conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail -action sociale	Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
148 restauration inter-administrative	Fonction publique	Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
206 action sociale	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation -action sociale	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
215 action sociale	conduite et pilotage des politiques de l'agriculture -action sociale	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
216 (formation)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
216 (action sociale)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
217 action sociale	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables -action sociale	Ministère de la Transition Ecologique
349	Fonds pour la Transformation de la Fonction Publique	Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique
354	Administration territoriale	Ministère de l'intérieur
362	plan de relance	Ministère de l'Economie, des finances et de la Relance
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'économie, des finances et de la Relance

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2021-01-26-002

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°
EN DATE DU 26 JANVIER 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN
MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE A MME PATRICIA JALLON,
Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° EN DATE DU 26 JANVIER 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT
SECONDAIRE A MME PATRICIA JALLON,
Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental

Le Préfet de la Drôme

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

VU le décret du 13 février 2019 nommant M. Hugues MOUTOUH, Préfet de la Drôme ;

VU l'arrêté ministériel n°20/2515/a en date du 16 décembre 2020 nommant Mme Patricia JALLON, directeur du Secrétariat Général Commun Départemental de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental ;

VU les décisions portant affectation des personnels ;

SUR la proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture,

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Patricia JALLON, Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État imputées sur les titres 2,3,5 et 6 des programmes suivants :

Ministère de l'Intérieur

Programme 354 Administration territoriale de l'État

Programme 216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur - action 04 action sociale

Programme 176 Police nationale action 06

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Programme 134 action sociale

Programme 723 opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État

Programme 362 plan de relance

Ministère de la Transformation et de la Fonction publique

Programme 148 Fonction publique – action 02-05-34 - restauration inter-administrative

Programme 349 Fonds pour la transformation de l'action publique

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Programme 215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture - action sociale

Programme 206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation - action sociale

Ministère de la Transition Écologique

Programme 217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables - action sociale

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Programme 155 conception gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail - action sociale

Ministère des Solidarités et de la santé

Programme 124 conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative – action sociale

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 2 : Sous réserve de l'exception ci-dessous, la délégation de signature comprend :

les actes dévolus au responsable d'unité opérationnelle ;

la totalité des actes incombant à l'ordonnateur secondaire et au pouvoir adjudicateur, y compris la signature des marchés publics.

Article 3 : Sont exclus de la présente délégation les contrats et les commandes dont le montant est supérieur à 40 000€.

Article 4 : En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Mme Jallon, directeur du secrétariat général commun départemental peut subdéléguer sa signature aux agents habilités.

La désignation des agents habilités est portée à la connaissance du Préfet de département et accréditée auprès du comptable assignataire.

Article 5 : Les décisions relatives à la présente délégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental devront être signés dans les conditions suivantes :

Pour le Préfet
et par délégation
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du délégataire).

Article 6 : L'arrêté n° 26-2021-01-21-002 en date du 21 janvier 2021 est abrogé.

Article 7 : La Secrétaire Générale et le Directeur du Secrétariat Général Commun Départemental sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 26 janvier 2021

Le Préfet,

- signé -

Hugues MOUTOUH